Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2018

ACTION CŒUR DE VILLE DE DRAGUIGNAN

ENTRE

La commune de Draguignan représentée par son Maire, Monsieur Richard STRAMBIO, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° 2018-130 en date du 17 décembre 2018, désignée ci-après la « Ville ».

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, sise Square Mozart – CS 90129 - 83004 Draguignan Cedex, représentée par son Président, Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, dûment habilité par délibération C_2018_…….... , en date du 20 décembre 2018, désignée ci-après la «CAD»,

ci-après, les «**Collectivités bénéficiaires**»

d'une part,

ET

L'État représenté par le Préfet du département du Var,
La Banque des Territoires, représentée par son Directeur Régional,
Le Comité Régional Action Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, représenté par son Président et par sa Vice-Présidente Régionale,

ci-après, les «**Partenaires** financeurs»

en présence de,

Le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur
Le Conseil Départemental
La Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction de Draguignan (SAIEM)
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
La Chambre des Métiers du Var
L'Etablissement Public Foncier du Var Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA)

Il est convenu ce qui suit.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE ……2

1 Rappel de la stratégie globale de développement……..3

1.1 La stratégie communale : le Projet Urbain Global
1.2 La stratégie intercommunale : le projet de territoire

2 Le projet de redynamisation du cœur de ville …….. 6

3 Le soutien des partenaires financeurs

3.1 La Banque des Territoires
3.2 Le Comité Régional Action Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

4 Les modalités d'exécution du projet……13

4.1 Périmètres d'intervention
4.2 Plan d'actions
4.3 Calendrier général
4.4 Budget et financement……14

5 Suivi et évaluation……15

5.1 Traitement des litiges

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

PRÉAMBULE

La convention-cadre « Action Cœur de Ville » du 28 septembre 2018 a posé le constat de la situation de la ville de Draguignan au sein de son territoire. Elle a également décrit l'ambition et la volonté commune de la municipalité et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise de redynamiser le centre-ville, au travers du Projet Urbain Global porté par la commune, en cohérence avec le projet de développement intercommunal porté par la CAD.

Cette volonté préexistante au dispositif « Action Cœur de Ville » s'est traduite par la réalisation d'un diagnostic complet mené en 2015 par un cabinet d'études pluridisciplinaire portant sur les thématiques habitat-logement, commerce, espaces urbains.

C'est sur la base de ce diagnostic qu'a été défini le Projet Urbain Global, qui comprenait déjà la plupart des thématiques figurant au programme « Action Cœur de Ville ». De son côté, la Communauté d'Agglomération Dracénoise avait engagé dès 2014 une démarche globale de développement du territoire s'appuyant sur trois documents majeurs : le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, le projet de territoire et le Programme Pluriannuel d'Investissement.

Par conséquent, la convention-cadre précitée avait fixé une phase d'initialisation très courte (3 mois) compte tenu de l'existence de ce diagnostic et de cette stratégie territoriale commune, validée par la déclaration conjointe en faveur de la revitalisation et du développement de Draguignan, cosignée le 12 mai 2016 par le Maire de Draguignan et le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Le dispositif gouvernemental « Action Cœur de Ville » est véritablement une opportunité pour renforcer, accélérer et faciliter cette démarche. Par son approche globale et coordonnée entre les acteurs, il va créer les conditions efficientes du renouveau et du développement de la ville, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre des projets de renforcement du cœur de ville, portés par la commune centre et son intercommunalité.

L'objet du présent avenant est donc de rappeler la stratégie globale de développement poursuivie par les deux collectivités, de décrire les objectifs et le projet de redynamisation du cœur de ville, élaboré en concertation et en partenariat avec les élus, les acteurs économiques, techniques et financiers du territoire et enfin de présenter le programme d'actions jusqu'à 2022.

1 - Rappel de la stratégie globale de développement

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Dès son arrivée aux responsabilités en 2014, la municipalité a fait de la reconquête du centre-ville sa priorité. De son côté, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a élaboré un projet de développement du territoire basé sur l'équilibre entre ses diverses composantes, dans lequel la ville-centre doit se renforcer pour contribuer au développement de la Dracénie.

Les deux collectivités ont adopté l'adage suivant :

Pour la commune : « Pas de ville-centre forte sans centre-ville fort ».

Pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise : « Pas d'agglomération forte sans ville-centre forte ».

Elles ont ainsi défini une stratégie commune, traduite notamment dans la déclaration conjointe en faveur de la revitalisation et du développement de Draguignan, cosignée par le Maire de Draguignan et le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise le 12 mai 2016.

Cette stratégie commune est concrètement mise en œuvre au travers des actions déjà décrites dans la convention-cadre du 28 septembre 2018 : Projet Urbain Global communal, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Pluriannuel d'Investissement communautaire.

1.1 - La stratégie municipale : le Projet Urbain Global (PUG)

La commune de Draguignan a décidé de mettre en œuvre un projet urbain global (dénommé PUG) transversal, visant à répondre à la fois aux enjeux urbains, sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de développement durable.

Il s'agit d'un outil de lisibilité en étroite collaboration avec les institutions et les acteurs socio-économiques. Une feuille de route structure ainsi le cœur de ville pour la quinzaine d'années à venir. L'objectif consiste à redorer l'image de la ville-centre de l'intercommunalité permettant, par voie de conséquence, l'essor de l'ensemble de son territoire en :

- redynamisant le centre-ville pour une meilleure **vitalité économique**, réinventer un parcours commercial attractif à travers la mise en place d'un Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC),
- agissant sur **l'habitat**, l'insalubrité, la reconquête du logement en **centre-ancien** et la diversification de l'offre de logement, au travers d'une OPAH-RU,
- agissant sur la **culture**, au travers de l'extension-réhabilitation du Musée des Beaux-Arts,
- développant **l'animation culturelle et sociale**, en repensant la place du quartier dans la ville,
- valorisant le patrimoine pour en faire un atout économique (Aire de Valorisation Architecturale Et Patrimoniale – AVAP),
- redéfinissant la cohabitation des différents modes de **déplacements** (automobiles, piétons, cycles…),
- étudiant la **circulation urbaine** et en valorisant l'offre de **stationnement**.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune approuvé en mai 2017 conforte les actions envisagées, en écho avec l'ambition 5.1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT de la Dracénie qui pose la nécessité d'« accroître l'attractivité du centre-ville de Draguignan » pour renforcer et valoriser le cœur d'agglomération. Le PLU affirme d'emblée dans l'axe 1.1 de son PADD l'importance d' « engager la restructuration/redynamisation du centre-ville à l'échelle d'une ville centre en agissant sur l'habitat, les espaces publics, la diversification du commerce, les équipements et services, la promotion culturelle et touristique ». D'autres axes du PADD viennent préciser et/ou localiser cette ambition générale.

Le PUG traduit ainsi l'adage municipal selon lequel il n'y a pas de « ville centre forte sans centre-ville fort ».

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

1.2 - La stratégie intercommunale : le Projet de territoire

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a engagé une démarche de projet de territoire qui trouve son expression à travers trois documents fondateurs que sont :

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2016-2020
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Le projet de territoire

Ces trois documents fondent la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques publiques en matière de développement économique et touristique, d'habitat et de politique de la ville, d'environnement, de transport et de mobilités durables, de développement culturel et sportif.

Dans son objectif 5-1 « Renforcer et valoriser le cœur d'agglomération », le PADD du SCoT affiche notamment la volonté d'accroître l'attractivité commerciale du centre-ville de Draguignan et de rendre possible et d'inciter l'émergence d'un pôle tertiaire d'agglomération sur le futur quartier Sainte-Barbe en privilégiant la thématique sécurité/défense.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020, marque un engagement fort en faveur de l'investissement public dans un contexte budgétaire pourtant contraint avec près de 60M€ sur 5 ans, dont une clause de revoyure en 2017 de près de 5M€ supplémentaires.

Parmi les actions inscrites au PPI, certaines visent à structurer et redynamiser la ville-centre pour renforcer le statut de cœur d'agglomération, tel que souhaité dans le projet d'aménagement de l'agglomération selon l'adage **«pas d'agglomération forte, sans ville centre forte».**

En conclusion de cette stratégie globale, il y a une forte cohérence entre le Projet Urbain Global porté par la commune de Draguignan et la stratégie d'aménagement et de développement de l'agglomération Dracénoise.

Cette démarche cohérente et concertée est traduite dans les actions menées en faveur de la revitalisation de Draguignan et de la redynamisation du cœur de ville.

2 - Le projet de redynamisation du cœur de ville

Des mesures ont été, sont et seront engagées par la Ville et la CAD selon les 5 axes thématiques prévues par le dispositif « Action Cœur de Ville » en intégrant les thématiques transversales que sont la **transition énergétique et écologique**, **l'innovation**, le **recours au numérique** et **l'animation du cœur de ville :**

- Axe 1 - Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : lutter contre l'habitat indigne en centre ancien et développer notamment le logement étudiant,
- Axe 2 - Fournir l'accès aux équipements et services publics : une préoccupation présente dans tous les projets, notamment le Pôle Universitaire,
- Axe 3 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 4 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 5 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Axe 1 - Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : lutter contre l'habitat indigne en centre ancien et développer notamment le logement étudiant;

En dépit de cinq OPAH depuis 1988 et de la présence d'un parc de près de 200 logements construits dans les années 80 (Îlot de l'Horloge, nord du centre historique) par la SAIEM de Construction de Draguignan (Société d'économie Mixte locale dont la commune de Draguignan est actionnaire) le parc de logements souffre aujourd'hui de nombreux maux sur l'ensemble du périmètre du Centre ancien :

- Un taux de vacance particulièrement élevé (26 % en 2012 mesuré sur les IRIS concernés) parmi les plus élevés du Var,
- Un marché immobilier fortement concurrencé par l'offre récente, produite à proximité et plus adaptée aux attentes (parkings, ascenseur, balcons, espaces verts, etc.),
- Des niveaux de loyers supérieurs (en moyenne 10€/m^2) aux loyers conventionnés voire intermédiaires,
- Un second marché immobilier, plus informel qui semble entre les mains de marchands de sommeil, dans certains secteurs du centre-ancien (rue de l'Observance, Courtiou, rue de Trans),
- Un marché de l'investissement locatif en baisse.

Les objectifs poursuivis par la Ville et l'agglomération, et le programme de l'axe 1 :

- Ville de Draguignan

Pour répondre à ces défis, la commune de Draguignan a lancé une OPAH-RU. La convention correspondante a été signée par tous les partenaires en septembre 2018 et l'équipe suivi-animation a débuté sa mission en octobre 2018.

Ce dispositif d'OPAH-RU, piloté par la SAIEM, comporte plusieurs volets opérationnels spécifiques :

- **foncier**: veille foncière sur la base d'une liste actualisée des immeubles dégradés et analyse des DIA, mise en œuvre d'opérations de restauration immobilière (en priorité sur 5 adresses),
- **immobilier** : incitation au conventionnement de logements privés, notamment auprès des plus gros propriétaires, la remise sur le marché de logements vacants, l'amélioration des conditions d'accession des primo-accédant, la création de grands logements (en lien avec le PIG communautaire),
- **lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** : en renforçant l'observation et le repérage, en mobilisant l'ensemble des procédures existantes, un pilotage par une commission ad hoc et la mise en place d'un fond de travaux d'office,
- **copropriétés en difficulté :** a minima actions préventives d'accompagnement, aide aux travaux sur les parties communes,
- **copropriété peu ou moyennement dégradées** : aides à la réhabilitation,
- énergie et précarité énergétique : propriétaires occupants comme bailleurs avec une AMO pour les travaux de réhabilitation et aide au financement,
- **autonomie** : aide aux travaux pour maintien à domicile,
- **social** : relogement provisoire ou définitif,
- **patrimonial et développement territorial** : soutien au ravalement de façades, ciblé sur certains secteurs prioritaires avec la possibilité de bénéficier d'aides supplémentaires pour travaux d'intérêt architecturaux,
- **parties communes** : aide à la réhabilitation de mono propriétés.

Une des problématiques particulières est de pouvoir récréer une offre moderne dans un centre aux traits patrimoniaux et historique prégnants. Le bâti et les prescriptions qui s'y attachent empêchent une restructuration facile. Pour l'instant seules les opérations de RHI y parviennent, car bien financées, mais obligent en sortie à des parts importantes de logements sociaux. Cela ne permet pas de produire du logement privé pour renouer avec une logique d'accession à la propriété dans le centre et diversifier les profils des résidents.

C'est dans le sens de cette diversification que la Commune mettra l'accent sur le développement du logement étudiant, en lien avec le projet de pôle universitaire (voir axe 5).

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Ainsi, l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF), en partenariat avec la Ville de Draguignan et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, a procédé à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé rue de Trans (immeuble BELGRANO). La SAIEM de Construction de Draguignan va restructurer cet immeuble pour le transformer en logements pour étudiants, répondant aux objectifs figurant au présent axe de diversification de l'offre locative en centre ancien, et dans l'axe 2 relatif au pôle universitaire (voir ci-dessous).

De même, la Commune entend conduire ou participer à plusieurs opérations structurantes en complément de l'OPAH-RU.

En effet, l'OPAH-RU est une politique à l'immeuble, alors que depuis la réalisation de l'étude pré opérationnelle, la situation du bâti, déjà repérée comme dégradée dans certains secteurs, s'est fortement aggravée. Il faut désormais agir au-delà. Il est donc envisagé de mener des **opérations sur des ilots entiers.** Le premier ilot concerné porte **sur l'ilot dit Observance-Courtiou**, pour lequel une étude de faisabilité technique sera lancée en 2019 puis un aménagement les années suivantes.

Par la suite, il est prévu d'identifier et de **traiter 4 à 5 ilots**, afin de les restructurer et les remettre sur le marché locatif ou en accession, y compris privée.

Par ailleurs, bon nombre de propriétaires souhaitent vendre leur immeuble vacant en centre ancien car ils ne souhaitent plus gérer leur patrimoine immobilier et ne seront donc pas intéressés par les aides de l'OPAH RU. Il s'agit d'opportunités à saisir pour les acheter, les réhabiliter et les louer ou les vendre, pour accroitre la mixité dans le centre ancien.

Il est donc envisagé de **mener plusieurs opérations d'acquisition-réhabilitation de ces immeubles**, en vue d'accroitre la mixité sociale dans le centre ancien.

- la Communauté d'Agglomération Dracénoise :

En matière d'Habitat, la CAD mène une politique ambitieuse au titre de sa **compétence obligatoire**, en consacrant sur la mandature 2014-2020 plus de 10 M€ à sa politique de l'Habitat.

Les **politiques de droit commun** portées par la CAD en matière d'Habitat s'inscrivent en parfaire cohérence avec le projet porté par la Ville :

- Soutien financier à l'équipe opérationnelle de l'OPAH-RU
- Financement pour la production de Logement Locatif Social
- Incitation à la réhabilitation du parc privé (PIG Habitat, OPAH)
- Dispositif « Alabri » visant à réduire la vulnérabilité des habitations privées au regard du risque inondation
- Délégataire des aides à la pierre, la CAD est compétente pour élaborer le Programme Local de l'Habitat (PLH). Fin 2018, la CAD devrait adopter son 2ème PLH pour la période 2019-2024.

Axe 2 – Fournir l'accès aux équipements et services publics : une préoccupation présente dans tous les projets, notamment le Pôle Universitaire

Toutes les études récentes démontrent l'importance de maintenir et développer les services publics et au public dans les politiques de revitalisation des centres villes. Même s'il s'agit d'une réussite, le pôle culturel Chabran a délocalisé le cinéma et la médiathèque, précédemment situées en centre-ville et a aspiré bon nombre d'usagers dans ce nouveau quartier, devenu la seconde centralité de Draguignan. Il y a donc une très forte volonté de maintenir ou d'attirer des services et activités dans le centre-ville, tout en renforçant les mobilités entre le centre-ville et les quartiers Chabran et Sainte-Barbe à l'Est de la commune.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Les objectifs poursuivis et le programme de l'axe 2 :

- Ville de Draguignan

L'accès aux équipements et services publics est la préoccupation constante de la ville, qui se traduit dans la conduite de deux projets majeurs :

- **le projet de Pôle Universitaire** vise à développer l'offre en matière d'enseignement supérieur en jouant la carte de la complémentarité avec l'aire toulonnaise. Cette voie trouve une prolongation avec la constitution d'un campus clairement identifié. À savoir le site de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) à proximité immédiate du centre-ville. L'ensemble des filières universitaires (IUT, Faculté de Droit, écoles d'infirmières, etc.) y serait regroupé, afin d'avoir une véritable cohérence et une complémentarité en la matière. Par la suite, de nouvelles filières pourraient être mises en place sur ce campus. **Les logements pour étudiants** seront créés dans le centre ancien, notamment au travers de l'OPAH-RU (voir projet dit Belgrano dans l'axe 1).

Ce projet universitaire répond à des préoccupations croisées, tant sur le plan des politiques territoriales, qu'universitaires ou encore sociales. Tel est l'enjeu d'un «pôle» universitaire de proximité. Vecteur de dynamiques sociales, culturelles, commerciales, mais également de politiques publiques, l'accueil d'activités d'enseignement supérieur sur le territoire répond aussi à la question de l'accès à l'Université pour une partie non négligeable de la population, tendant à renforcer le rayonnement de Draguignan comme ville moyenne dans la philosophie de l'action cœur de ville.

Si le site envisagé ne pouvait être utilisé, un autre site en centre-ville sera recherché pour concrétiser ce projet. Des sites potentiels sont d'ores et déjà identifiés. Une étude de programmation sera menée en cofinancement Ville-CAD.

- le **projet Victoire** (voir axe 3) qui va nécessiter la **relocalisation des activités culturelles, sportives et touristiques existantes**. Celles-ci seront intégralement **réinstallées dans le centre-ville**, dans le cadre du projet commercial envisagé. Il est ainsi envisagé **l'acquisition, la construction ou la rénovation de bâtiments situés dans le centre ancien** ou en périphérie immédiate pour accueillir ces activités. Outre l'objectif de revitalisation commerciale décliné dans l'axe 3, il s'agit de conserver, voire relocaliser des locaux et activités dans le cœur de ville, pour reconstruire la ville sur la ville, conformément aux exigences environnementales actuelles.

Ainsi, en lien avec l'opération susvisée de l'axe 1, il est envisagé de reloger des activités associatives, culturelles et de loisirs actuellement dispersées sur l'ensemble du territoire communal dans des ilots **situés en centre ancien** qui seraient rénovés, en fonction des opportunités, et au vu d'un schéma prévisionnel de rationalisation de l'utilisation du patrimoine immobilier communal en cours de d'étude.

- la Communauté d'agglomération Dracénoise :

De manière complémentaire, la CAD contribue également dans le cadre de ses compétences à développer et à améliorer l'accès aux équipements et services publics dans le cœur de la ville, mais aussi sur l'ensemble des espaces urbains de la commune.

Accessibilité et mise à niveau des équipements sportifs et culturels sur la ville-centre

Après avoir réhabilité le Théâtre communautaire, situé en cœur de ville, la CAD portera au titre du dispositif Cœur de Ville la création d'un pôle aquatique sur le quartier Sainte-Barbe, afin de répondre aux besoins de la ville et de l'agglomération en matière de bassin, 2ème équipement le plus structurant porté par la CAD après la création du Pôle Culturel Chabran.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins en matière d'équipements sportifs d'une ville de plus de 40 000 habitants, la CAD portera le projet de création d'un nouveau stade sur le quartier Gilly.

De même, à travers l'extension du PEM en projet, la CAD facilitera l'accessibilité au stade Raoul Brulat et au boulodrome (situés en cœur de ville), grâce à la création de stationnement et d'une voie d'accès complémentaire.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Tourisme

Dans le cadre du projet Victoire, la CAD devra délocaliser son Office de Tourisme Intercommunal.

Enseignement et offre de formation

La CAD soutient l'offre d'enseignement supérieur avec le projet de campus universitaire - portage d'une étude de programmation et de faisabilité, et le développement de l'apprentissage avec le projet d'antenne du CFA BTP sur le site du quartier Sainte-Barbe.

Environnement

La CAD a prévu d'installer environ une centaine de nouveaux Points d'Apport Volontaires (PAV) en colonnes aériennes et enterrées, entre 2015 et 2020 sur la Commune.

Par ailleurs, dans le domaine des Déchets, la CAD portera une action visant à renforcer et à compléter le mobilier urbain lié aux déchets, afin de favoriser notamment le tri et la collecte, en centre ancien.

Axe 3 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Dans le cadre du volet commercial de l'étude du PUG, le Cabinet BERENICE a établi un constat alarmant au niveau du tissu commercial du centre-ville :

De nombreuses actions ont été et sont menées pour redynamiser le commerce de proximité, avec des résultats mitigés. Une première démarche forte a été validée au travers de l'élaboration du SCoT, car un accord a été trouvé pour garantir l'équilibre du développement commercial sur le territoire avec un développement maîtrisé des périphéries.

Les objectifs poursuivis et le programme de l'axe 3 :

- Ville de Draguignan

Dans le cadre du PUG, une stratégie précise s'est élaborée, basée sur trois axes majeurs :

1 - La création d'une **boucle commerciale** resserrée, dense, avec une intervention forte sur les locaux commerciaux des rues concernées (avec un objectif de remembrement de cellules commerciales de 2 500 m^2 au total) au travers d'un **Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC**).

Le CRAC a été signé en janvier 2018 entre la ville et l'opérateur, en l'occurrence la SAIEM de Construction de Draguignan, qui a les 3 missions suivantes:

- A - Acquérir les biens nécessaires à la mise en œuvre du contrat, y compris par voie de préemption ou d'expropriation,
- B - Réaliser les travaux nécessaires à l'implantation des commerces désireux de s'installer,
- C - Procéder à la vente ou la location des biens immobiliers situés dans le périmètre d'intervention.

2 – Parallèlement, pour encourager le confortement de la boucle commerciale, il est prévu **la création d'une centralité,** sur un site déjà occupé par un parking, des équipements sportifs et l'office du tourisme intercommunal, en vis- à-vis de l'entrée du centre ancien, qui accueillerait : 8 000 m^2 de surfaces de vente commerciale (une surface de commerce alimentaire, des moyennes surfaces et des boutiques à vocation préférentielle d'équipement de la personne, de culture et de loisirs) des équipements publics et la création d'un deuxième parking souterrain dédié aux nouveaux commerces créés. Il s'agit du **projet Victoire,** mené par un groupe privé.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Ce projet s'inscrit en cohérence avec la volonté affichée tant par la CAD que la Commune de gérer un développement commercial équilibré sur l'ensemble de l'agglomération, en maîtrisant celui des périphéries, afin qu'il ne nuise pas à celui des cœurs de ville.

Le projet Victoire et le CRAC doivent permettre de reconquérir une partie de la clientèle potentielle, actuellement aspirée vers les zones commerciales périphériques, en agrandissant en quelque sorte le parcours commercial en cœur de ville.

Le projet Victoire fait actuellement l'objet d'une large concertation des riverains, des commerçants, du milieu associatif et de la population, afin de recueillir les attentes des diverses composantes liées à cette opération.

3 **-** En parallèle, le dispositif **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)** a été lancé sur l'ensemble du centre, avec pour principales actions l'acquisition de locaux commerciaux vacants, la mise en place d'une signalétique commerciale attractive, et de vitrophanie pour embellir les linéaires commerciaux vacants), ainsi que des aides directes aux commerçants par la CAD pour moderniser leur outil de travail.

Le dossier FISAC a été approuvé en décembre 2017. Des aides de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération sont attribuées :

- pour l'acquisition de locaux vacants de la rue de Trans et rue des Marchands, dans la perspective d'y implanter des activités artisanales et commerciales (thématisées « arts ») et pour améliorer la signalétique commerciale ;

- pour le soutien aux commerces de proximité avec la mise en place d'un fonds d'aides directes aux professionnels pour moderniser leurs locaux (devanture, terrasse, accessibilité, sécurité, outil de production.

- la Communauté d'Agglomération Dracénoise :

En matière commerciale, le projet porté par la Ville de Draguignan sur la redynamisation du centre-ville est soutenu par les actions portées par la CAD :

- portage d'un FISAC communautaire dans lequel l'agglomération finance des aides directes aux commerçants afin qu'ils puissent moderniser leur outil de production (embellissement des façades, accessibilité, signalétique).

- cohérence du projet Victoire et du parcours commercial du centre-ville avec la stratégie d'équilibre commercial inscrite dans le projet de SCoT qui devrait être arrêté fin 2018.

En matière de développement économique, la CAD portera des projets économiques structurants visant à renforcer l'attractivité économique de la ville-ventre :

- le projet de Pôle tertiaire sur le futur quartier Sainte-Barbe à vocation « sécurité-défense ».

- la modernisation de l'offre d'immobilier d'entreprises avec la restructuration de la pépinière-hôtel actuelle.

- la requalification des ZAE existantes afin de consolider la compétitivité et le développement des entreprises déjà implantées, dans le cadre d'une stratégie de résilience des ZAE fortement impactées par le PPRI.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Axe 4 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

La composante « mobilités » du projet passe par le réaménagement des espaces publics pour favoriser les modes actifs, une réflexion sur l'implantation d'un nouveau pôle d'échange multimodal (pour l'instant la gare routière est implantée derrière l'office du tourisme), au-delà de la concentration d'arrêts imaginée au débouché des Allées d'Azémar, une reconnexion du centre historique avec le site de Chabran et également faire du centre-ville un point de départ vers les collines pour renforcer un dialogue entre ville et nature.

Les objectifs poursuivis et le programme de l'axe 4 :

- Ville de Draguignan

Le PUG prévoit également de redéfinir la cohabitation des différents modes de déplacements (automobiles, piétons, cycles, etc.) en étudiant la circulation urbaine et en valorisant l'offre de stationnement.

Dans le cadre du PUG, la Ville de Draguignan a déjà œuvré à améliorer l'accessibilité au centre-ville avec la rénovation complète du Parking de la Victoire situé à proximité immédiate du cœur de ville entre le centre ancien et le secteur Victoire-Commanderie, achevée en décembre 2017.

Des voies partagées auto-vélo et une zone 30 donnant la priorité aux piétons ont été réalisé sur le Boulevard Georges Clemenceau pour faciliter les modes doux de circulation et réduire l'utilisation de la voiture au profit des vélos. Cette politique sera poursuivie avec la **réalisation de pistes cyclables convergeant vers le centre-ville.**

- **L'ouverture aux usagers horaires du Parking de l'ilot de l'Horloge**, actuellement réservé aux seuls abonnés, vise à améliorer l'accès direct au centre ancien. La rénovation et la mise aux normes, notamment pour les personnes à mobilité réduite, de cet équipement sont également prévues. Cette ouverture permettra d'augmenter le nombre de places situées en plein centre ancien et compensera la suppression de 25 places de stationnement de la **Place du Marché, laquelle sera réaménagée et complètement rendue aux piétons.**

- La réalisation **d'un parking paysager rue des Remparts**, (parking Remparts-Observance) est envisagée, afin de créer un parking sur 2 niveaux, pour offrir des places de stationnement en périphérie immédiate du centre ancien et d'aménager la rue des Remparts, avec un belvédère donnant sur l'ilot de l'Horloge et une sécurisation des piétons et de l'entrée de l'école des Marronniers (voir également dans l'axe 5).

- la Communauté d'Agglomération Dracénoise :

En septembre 2018, la CAD a restructuré le **réseau de transports collectifs**, afin d'optimiser la fréquentation des usagers au sein de l'enveloppe urbaine de la commune, tout en maintenant un niveau de desserte en périphérie par le transport à la demande. L'ensemble des lignes urbaines du réseau de transports communautaires a été restructuré dans l'objectif de desservir le cœur de ville et les équipements publics, en ramenant un maximum de lignes sur le Boulevard Clémenceau, artère centrale de la commune.

Dans le cadre du dispositif Cœur de Ville**, la CAD portera des projets structurants** tels que :

- La création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur le site de l'ancienne cave coopérative, acquise en 2016.
- Le renouvellement de sa flotte de bus sur la régie de Draguignan, dans une optique de développement durable et de transition énergétique, avec l'acquisition de bus à énergie propre (GNV, électrique)
- La création de parking-relais (P+R) structurants aux entrées stratégiques de la commune (Saint-Hermentaire et sainte-Barbe).
- La mise en œuvre d'une navette électrique de cœur de ville, ayant vocation à favoriser les déplacements des personnes (notamment à mobilité réduite) entre le centre-ville et le centre ancien.
- Le développement d'une piste cyclable structurante reliant le centre-ville aux quartiers Chabran – Les Colettes et Sainte-Barbe, dans le prolongement de la trouée verte réalisée au sud de la commune
- La mise en accessibilité des transports (SD'AP)

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Axe 5 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Les objectifs poursuivis et le programme de l'axe 5 :

- Ville de Draguignan :

Cette thématique, déjà traitée dans le cadre du PUG vise à accompagner l'ensemble des politiques thématiques par un travail de fond sur les espaces publics, adossé à deux piliers :

- **Le premier pilier concerne la restructuration lourde d'espaces emblématiques** : les entrées de ville avec le Boulevard Georges Clemenceau ou les Allées d'Azémar et des places structurantes du centre ou de ses abords.
- **Le second pilier se traduit par un projet de cahier de prescriptions générales pour les espaces publics** avec une trame de référence dans les décisions d'aménagements (types de sols, stratégie de plantations, etc…).

Un élément clef de ce dispositif sera la rénovation du **Musée municipal** pour en faire **un Musée des Beaux-Arts**. Les travaux ont commencé en octobre 2018, pour une ouverture du bâtiment début 2020. Cette opération, qui a reçu le soutien de tous les partenaires (Etat, Conseil Régional Sud-PACA, Conseil Départemental du Var, CAD, ENEDIS) est véritablement la locomotive de la revitalisation du centre-ville, par l'attractivité que va susciter cet équipement culturel majeur rénové et agrandi.

Par ailleurs, la Ville portera les actions suivantes :

- **l'embellissement des points de collecte des déchets** en centre ancien doit valoriser le paysage urbain tout en diminuant la pollution visuelle et les dépôts sauvages,

- la **rénovation thermique et architecturale de l'espace sportif des Remparts** vise à réaliser des économies d'énergie tout en valorisant ce bâtiment situé en covisibilité directe avec l'ilot de l'Horloge.

- Il est prévu, corrélativement à la création du **Parking Remparts-Observance** (voir dans l'axe 4 ci-dessus), des **aménagements pour valoriser cette entrée de ville**, identifiée dans le diagnostic du PUG comme un **site touristique et patrimonial remarquable.** Il est ainsi envisagé de créer un belvédère donnant sur l'ilot de l'Horloge avec un panorama sur la ville. Une plus large place sera donnée aux piétons, permettant également de sécuriser l'entrée de l'école des Marronniers et de sécuriser l'Avenue des Remparts, axe très fréquenté.

- **L'aménagement de l'ilot de l'Horloge** valorisera le cœur historique de Draguignan, avec la mise en valeur du Rocher et la définition de nouveaux usages y compris sur les patrimoines bâtis, ce en liaison avec l'axe 1.

- La **requalification de la Place de la Paix** permettra d'offrir des espaces apaisés et partagés, notamment aux jeunes fréquentant le Lycée Jean Moulin, et assurera un lien direct entre les deux centralités de la ville que sont le centre ancien et le quartier Chabran.

- Par ailleurs, le centre-ville de Draguignan, eu égard à son histoire, possède de nombreuses places, rues, monuments d'une grande richesse patrimoniale. La **réalisation d'espaces publics, de placettes, avec végétalisation** est ainsi prévue, en lien avec les opérations de restructuration d'ilots dans le cadre de l'axe 1. La **requalification du Jardin des Plantes**, situé à proximité du départ des circuits touristiques est prévue.

- la Communauté d'Agglomération Dracénoise :

La CAD a soutenu, dans le cadre de son PPI 2016-2020, les projets portés par la Ville visant à mettre en valeur les formes urbaines et le patrimoine de cœur de ville : la restructuration du Bvd Clémenceau, ainsi que le circuit touristique de l'eau.

Au titre du dispositif, la CAD portera les projets suivants :

- Propriétaire de bâtis communautaires en centre-ville, dans le cadre de la transition énergétique, la CAD portera des projets de **réhabilitation, de mise en accessibilité et d'optimisation énergétique de son patrimoine.**
- La réalisation d'une **étude globale sur l'entrée de ville-est depuis la route militaire**-avenue de la Grande Armée-avenue de Verdun
- L'aménagement de **la plaine ludo-sportive** du Parc Sainte-Barbe.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Les axes transversaux : la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

La plupart des projets prévus dans les 5 axes thématiques comportent des actions en faveur des thématiques transversales sus-énumérées.

Cependant, des actions spécifiques, ne donnant parfois pas lieu à des investissements et/ou à des demandes de subventions doivent être mentionnées :

- la réflexion sur la mise en place d'une **cellule concernant l'hébergement provisoire et le relogement** (d'urgence mais aussi anticipé) vise à lutter contre le mal logement et la précarité énergétique. Elle participe également à la lutte contre l'habitat indigne.

- **l'aide aux commerçants sur le développement et l'utilisation des outils numériques** vise à renforcer le tissu commercial face au commerce en ligne, et à s'adapter à la révolution numérique en cours dans ce domaine.

- la **diversification du pôle numérique de l'espace municipal Millaud** mettra en jeu des actions d'accompagnement des associations et organismes de formation déjà présents sur ce lieu, et renforcera les échanges et le partage autour des nouvelles façons de travailler et de faire (tiers lieux, co-working, fab'lab…).

- l'évolution vers un **éclairage public économe en énergie** avec le passage à la technologie LED doit également contribuer à la transition énergétique.

- la **réflexion sur la mise en place de la norme ISO 50001** vise également à faire de la transition écologique et énergétique une priorité dans les actions engagées par la collectivité.

3 – Le soutien des partenaires financeurs

3.1 - La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques dans ses domaines d'intervention et de compétence (la Caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) après l'adoption de la loi ELAN.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

3.2 – Le Comité Régional Action Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :
- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

-préfinançant leur portage amont,

-finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Le guide d'intervention d'Action Logement est joint en annexe 1

4 Les Modalités d'exécution du projet

4.1 Périmètres d'intervention

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un dispositif prévu par l'article 157 de la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), adoptée le 18 octobre 2018 par l'Assemblée Nationale et publiée au JO du 23 novembre 2018. Cet article stipule :

« L'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que la convention ORT doit comporter certaines mentions obligatoires :

- *La définition du « projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire »*
- *Le périmètre des secteurs d'intervention, qui comprend, au moins, le centre-ville de la ville principale du territoire concerné*
- *La répartition des actions dans ces secteurs d'intervention*
- *Le plan de financement de ces actions*
- *La durée de la convention et son calendrier*
-

L'article L.752 du Code de Commerce prévoit que par dérogation à l'article L.752-1, les projets mentionnés aux 1° à 6° (voir définition ci-dessous) du même article L.752-, dont l'implantation est prévue dans un secteur d'intervention d'une ORT, comprenant un centre-ville identifié par la convention de ladite Opération, ne sont pas soumis à autorisation d'exploitation commerciale (AEC).

La lecture combinée de ces deux dispositions signifie que, si une ORT peut comprendre plusieurs secteurs d'intervention, un de ces secteurs doit nécessairement comprendre le centre-ville de la ville principale du territoire de l'EPCI signataire, et que c'est ce seul secteur qui bénéficiera de la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale.

En effet, l'étude d'impact de la loi dispose que *« la mesure proposée de dispense d'AEC consiste à supprimer le seuil d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets commerciaux situés dans les centres des villes signataires d'une ORT avec l'Etat, tels que définis par l'ORT. L'enjeu est donc de favoriser une implantation de ces projets en centre-ville, susceptible de contribuer à la redynamisation et à l'attrait commercial des centres (par exemple par l'implantation d'une enseigne dite « locomotive », qui favorisera la fréquentation de l'ensemble des commerces ».*

Aussi, il a été convenu entre les parties signataires du présent avenant de définir :

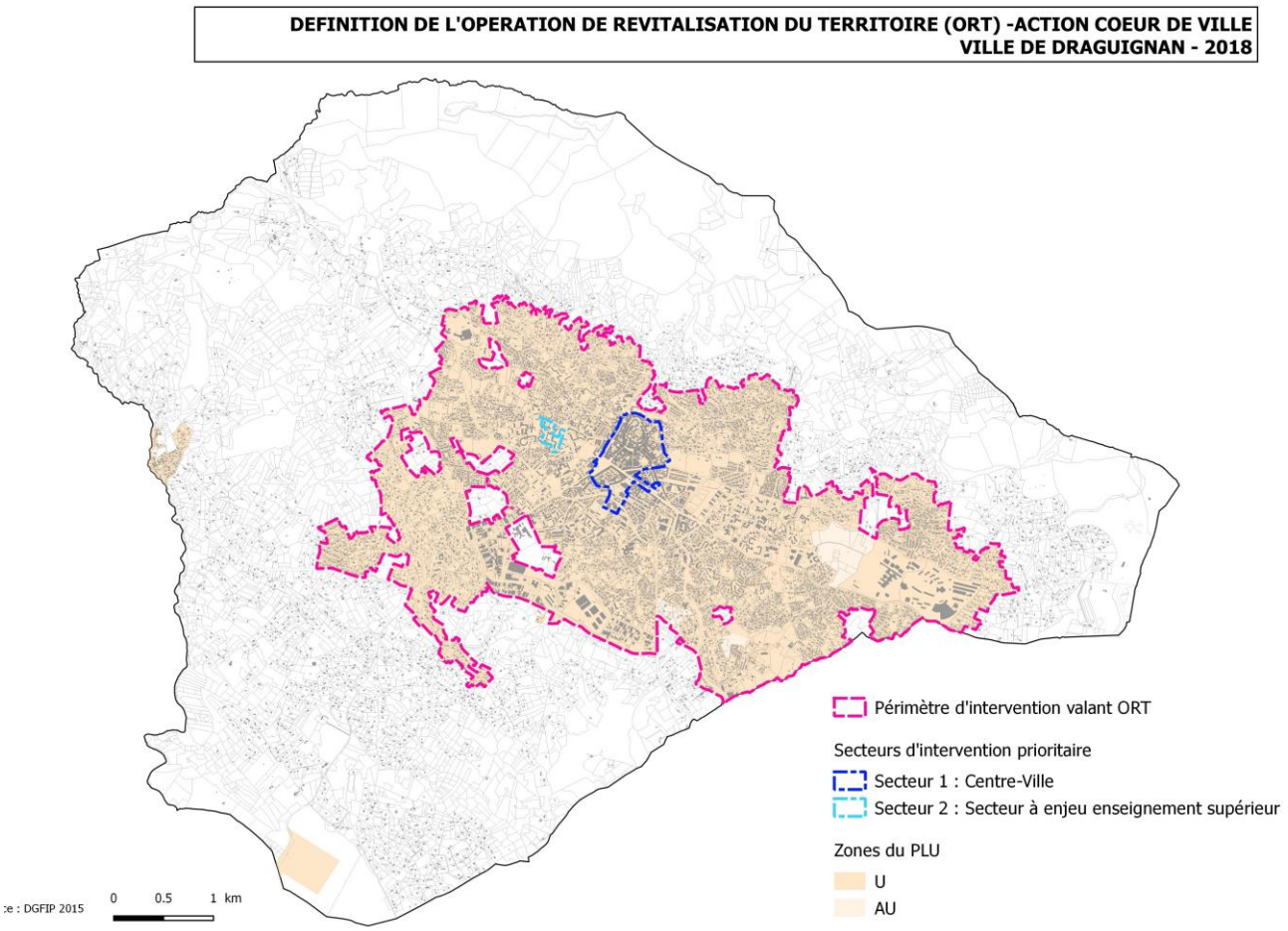
- Le **périmètre de l'ORT**, comprenant les zones urbanisées et à urbaniser de la commune, délimité sur le 1er plan ci-dessous et joint en annexe 2, non concerné par la dispense d'autorisation commerciale ;

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

- **Deux secteurs prioritaires** au sein du périmètre de l'ORT susvisé :

 - Un périmètre relatif au centre-ville, bénéficiant de la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, délimité sur le plan ci-dessous (annexe 2), dit secteur 1;

 - Un périmètre relatif au projet de Pôle universitaire, non concerné par la dispense d'exploitation commerciale, délimité sur le plan ci-dessous (annexe 2), dit secteur 2.



1 – Secteur d'intervention du centre-ville bénéficiant de la dispense d'exploitation commerciale, dit secteur 1 :

- Boulevard Général Leclerc
- Boulevard Foch
- Boulevard de la Liberté
- Boulevard du Jardin des Plantes
- Route de Grasse
- Boulevard Jean Jaurès
- Rue Labat
- Boulevard Carnot jusqu'au droit de la Traverse des Mélèzes
- Boulevard Bernard de Trans en Provence
- Boulevard Gabriel Péri
- Avenue Louis Blanc
- Rue Raoul Brulat (début côté nord)
- Avenue des Vignerons (début côté nord)

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

2 – Secteur d'intervention du Pôle universitaire ne bénéficiant pas de la dispense d'axe linéaire-Un commerciale, dit secteur 2 :

- Avenue Alphonse Daudet (début côté est)
- Avenue Jules Ferry (début côté nord)
- Avenue Philippe Seguin

Les raisons ayant conduit à retenir ces périmètres d'intervention sont les suivantes :

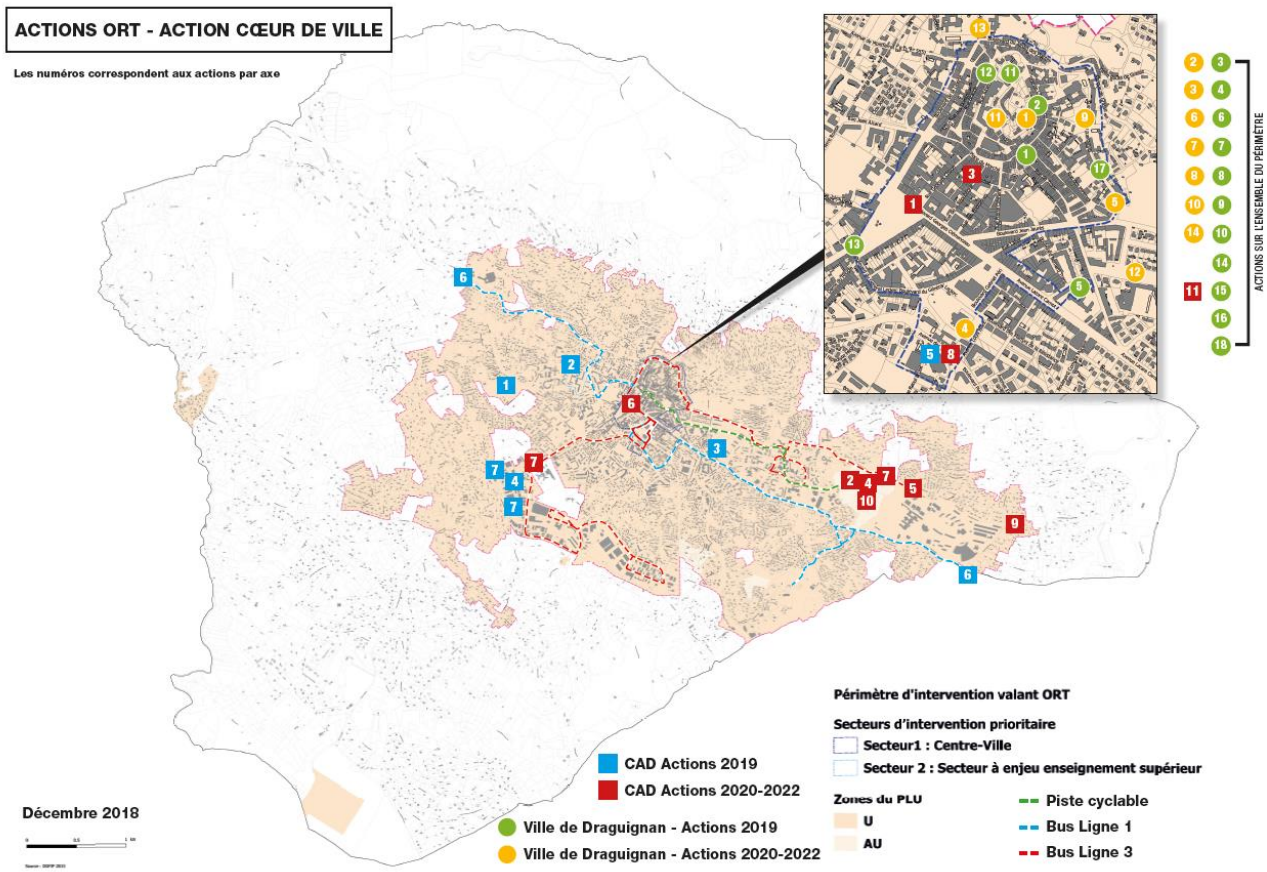
- Les secteurs prioritaires doivent permettre de concentrer les actions visant à revitaliser le cœur de la ville,

- Le périmètre de l'ORT concernant les zones urbanisées et à urbaniser de la commune doit permettre la prise en compte des opérations concourant à renforcer les fonctions de cœur d'agglomération de la commune au sein de son bassin de vie.

4.2 - Plan d'actions

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites dans les tableaux joints en annexes 4,5 et 6, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions figurant dans la convention-cadre.

Les actions proposées à la programmation sont reportées sur la cartographie jointe en annexe 3.



Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

4.3 - Calendrier général

Le présent avenant à la convention-cadre du 28 septembre 2018 constate que la phase d'initialisation est terminée et engage la seconde phase dite de déploiement.

Il est signé pour une durée de cinq ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2023. Il prévoit une clause de revoyure mi 2020.

Le calendrier détaillé du projet figure dans les tableaux joints en annexes 4,5 et 6.

4.4 - Budget et financement

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à plus de 96 Millions d'euros HT, soit près de 115 M€TTC ventilé comme suit :

- **37,4 M € HT** de valorisation des actions de l'ensemble des partenaires, sur lesquelles la DSIL n'est pas spécifiquement sollicitée,

- **10 031 166 € HT** d'opérations portées par la Ville et la CAD sur l'année 2019, et sur lesquelles elles sollicitent un soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2019, à hauteur de 3 958 486 € :
 - 7 206 500 €HT d'opérations portées par la Ville, sur lesquelles elle sollicite auprès de l'Etat un cofinancement (DSIL 2019) à hauteur de 2 653 520 €
 - 2 824 666 €HT d'opérations portées par la CAD, sur lesquelles elle sollicite auprès de l'Etat un cofinancement (DSIL 2019) à hauteur de 1 304 966€

- **49 438 000 € HT** d'opérations portées par la Ville et la CAD sur la période 2020-2022, prévisionnel de programmation sur lequel la Ville comme l'Agglomération solliciteront un soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2020-2022 à hauteur de 17 839 800 € :
 - 33 306 000€ HT d'opérations portées par la Ville, sur lesquelles elle sollicitera auprès de l'Etat un cofinancement (DSIL 2020 à 2022) à hauteur de 12 632 000€
 - 16 132 000€ HT d'opérations portées par la CAD, sur lesquelles elle sollicitera auprès de l'Etat un cofinancement (DSIL 2020 à 2022) à hauteur de 5 207 800€

Sous réserve de l'instruction spécifique à chacune des actions, le plan d'action appelle les cofinancements figurant dans le programme pluriannuel des tableaux joints annexes n° 4,5 et 6.

5 - Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

5.1 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le Tribunal Administratif de TOULON.

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_191-DE

ANNEXES

1. Guide Action Logement
2. Cartographie des périmètres
3. Cartographie de spatialisation des actions
4. Tableau de programmation globale – valorisation des actions
5. Tableau des opérations 2019
6. Tableau des opérations 2020-2022
7. Fiches-Actions DSIL 2019

Convention signée en …… exemplaires, le……..2018

Commune	Intercommunalité	Etat
Richard STRAMBIO Maire de la commune de Draguignan	Olivier AUDIBERT-TROIN Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise Ancien Député du Var	Jean-Luc VIDELAINE Préfet du Var
Caisse des dépôts	**Action Logement**	**Action Logement**
Richard CURNIER Directeur Régional de la Banque des Territoires Région Sud PACA	Philippe HONORE Président du Comité Régional d'Action Logement PACA-Corse	Martine CORSO Vice-Présidente du Comité Régional d'Action Logement PACA-Corse